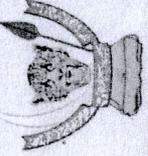


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

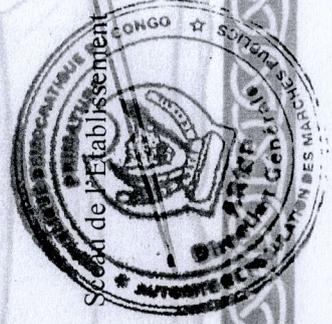
ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 283/2024

A LA SOCIETE CENTRAL MOTRORS

Après avoir reçu le contrat du marché n° 008/MINAGRI/SG/CGPMP/2023, conclu avec la Province du Sankuru, pour un montant total hors taxe dollars américains sept millions quatre cent septante-trois cent quatre-vingt-deux, quatre-vingt-cinq centimes (USD 7 473 582,85) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinquante-cinq mille trois cent quinze, huit centimes (USD 52 315,08), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 20/12/2024.

Directeur Administratif et Financier



Me. Claude KAYEMBE MRAYI

Directeur Général